

A

(N^o 330.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Émile-Achille-Constantin Caron.

MESSIEURS,

Le sieur Caron est né à Arras (France), le 7 brumaire an VIII de la république française; il est négociant et possède des propriétés; il habite Philippeville depuis 1831, et il y a épousé une belge.

Il résulte des pièces du dossier que le pétitionnaire est un parfait honnête homme; qu'il s'est créé une existence honnête, qu'il possède la confiance et l'estime de ses concitoyens, et qu'il est sincèrement attaché aux institutions qui nous régissent.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
